



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 4 -  
SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

### **CESSION DU BÂTIMENT 14 DU QUARTIER FERRIÉ À MONSIEUR GILLES POULAIN**

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludvine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

#### **Étaient représentés**

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

CESSION DU BÂTIMENT 14 DU QUARTIER FERRIÉ À MONSIEUR GILLES POULAIN

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1, L2141-2 et L3211-14,

Vu l'avis du jury de l'appel à manifestation (AMI) organisé par la société publique locale Laval Mayenne Aménagements (SPL LMA),

Vu l'avis de valeur établi par l'étude de Maître Duval, Cordé, Brière et Mouchel le 20 avril 2022,

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 mai 2022,

Vu l'ordonnance du 5 janvier 2022 du juge commissaire de la liquidation judiciaire de l'association ADASS autorisant la cession du matériel de cuisine au profit de la ville de Laval,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire, sur le site du quartier Ferrié, place Albert Jacquard, du Bâtiment 14 qui a servi de lieu de restauration pour le 42e régiment de Transmissions,

Que l'association ADASS a cessé son activité de restauration et qu'une consultation prenant la forme d'un AMI a été organisée pour trouver un nouvel exploitant,

Que la société CAREST SA, gérée par Monsieur Clément Poulain, a été désignée lauréate de l'AMI organisé en vue de désigner un nouvel exploitant,

Que Monsieur Gilles Poulain s'est porté acquéreur du Bâtiment 14 afin de le louer à la société CAREST SA par l'intermédiaire d'un bail commercial,

Que la destination du Bâtiment 14 devra être conservée pendant une durée minimale de 10 ans,

Que Monsieur Clément Poulain s'est porté acquéreur d'une partie du matériel de cuisine devenu propriété de la ville de Laval,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Sont approuvées les conditions de cession, par la ville de Laval au profit de Monsieur Gilles Poulain, ou toute autre société pouvant s'y substituer, du Bâtiment 14 situé dans le quartier Ferrié et cadastré section DB numéros 55 et 69, à l'exception du lot correspondant au local informatique restant propriété communale. Une servitude d'accès à ce local sera mise en place.

La cession s'effectuera au prix de 370 000 € net vendeur.

Le compromis de vente devra être signé avant le 10 juillet 2022 et comportera une clause de jouissance anticipée.

L'acte authentique sera reçu par l'étude notariale de Maître Duval, Cordé, Brière et Mouchel à Laval. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2

Sont approuvées les conditions de cession, par la ville de Laval, du matériel de cuisine listé en annexe 1, au profit de Monsieur Clément Poulain, au prix de 20 000 € HT.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, notamment le compromis de vente et l'acte authentique.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault